

PROCES VERBAL SEANCE DU 26 mai 2020

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau Conseil municipal
2. Election du Maire
3. Délibération pour la création des postes d'adjoints
4. Election des adjoints au maire
5. Election du conseiller communautaire et du suppléant
6. Nomination du délégué titulaire et suppléant au SIEGE (Syndicat d'électricité et Gaz de l'Eure)
7. Commissions communales
8. Désignation des Membres du Centre Communal d'Action Sociales (CCAS)
9. Questions diverses

1 – Installation du nouveau Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt, le 26 mai à 20 heures 30, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars, se sont réunis exceptionnellement en raison de la crise sanitaire du Covid 19 dans la salle d'activités sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mmes ABRAHAM Marylène, DECOUR Cindy, DUBOS Christine, LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, NION Jennifer, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, JUDON Matthieu, LAMBERT Patrick, LAMBLIN Thibaut, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal.

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Joëlle LENFANT, maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Inscrits : 645
Dont le 1/4 requis pour être élu au 1^{er} tour est de : 162
Abstentions : 370
Votants : 275
Blancs/Nuls : 12
Exprimés : 263
Majorité absolue : 132

Mme ABRAHAM Marylène	255 voix
Mme DECOUR Cindy	256 voix
Mme DUBOS Christine	258 voix
Mr HENRY Nicolas	257 voix
Mr JUDON Matthieu	256 voix
Mr LAMBERT Patrick	255 voix
Mr LAMBLIN Thibaut	256 voix
Mme LEFEBVRE Anne	253 voix
Mme LENFANT Marie-Joëlle	249 voix
Mme LETARD Carole	257 voix
Mr LONGUET Alain	250 voix
Mr MASSÉ Nicolas	259 voix

Mr NERDEUX Pascal	254 voix
Mme NION Jennifer	252 voix
Mme PASCUAL Lisa	243 voix

Et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Mmes ABRAHAM Marylène, DECOUR Cindy, DUBOS Christine, LEFEBVRE Anne, LENFANT Marie-Joëlle, LETARD Carole, NION Jennifer, PASCUAL Lisa.

Mrs HENRY Nicolas, JUDON Matthieu, LAMBERT Patrick, LAMBLIN Thibaut, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal.

Madame LENFANT a remercié les électeurs pour leurs suffrages et souhaité la bienvenue aux nouveaux conseillers.

Mr NERDEUX Pascal, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Marylène ABRAHAM.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

2) ELECTION DU MAIRE

Premier tour du scrutin

Le président après avoir rappelé l'application des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Deux assesseurs sont désignés : Mme NION Jennifer et Mme DECOUR Cindy

Candidat : Marie-Joëlle LENFANT

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

a obtenu :

Madame Marie-Joëlle LENFANT : 14

Madame Marie-Joëlle LENFANT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée.

Madame Marie-Joëlle LENFANT a déclaré accepter d'exercer cette fonction, et a remercié le conseil municipal pour la confiance qu'il lui témoigne, et reprend la présidence du conseil.

3) DELIBERATION POUR LA CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Délibération n° 2020 – 008

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Votants : 15

Avis favorables à la demande : 15

Voix défavorables à la demande :

Abstentions :

4) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

Madame le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Premier Adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Candidat : Lisa PASCUAL

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame Lisa PASCUAL : 14 voix

Madame Lisa PASCUAL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint au maire.

Second Adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Candidat : Nicolas MASSÉ

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Nicolas MASSÉ : 14 voix

Monsieur Nicolas MASSÉ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint au maire.

Troisième Adjoint :

Après appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Candidat : Patrick LAMBERT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur Patrick LAMBERT : 14 voix

Monsieur Patrick LAMBERT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint au maire.

5 – Conseiller communautaire

En application de l'article L. 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1 000 habitants sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

Le conseil municipal n'a donc pas à délibérer pour désigner les conseillers communautaires qui le représentent.

6 – Désignation des représentants de la commune au SIEGE (Syndicat d'électricité et Gaz de l'Eure)

Délibération n° 2020 – 009

En application des articles L2121-33 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 9 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner, à la majorité absolue ou relative selon le nombre de tours de scrutin nécessaire à cette désignation, 2 membres représentant ainsi la commune aux réunions. Ces membres seront convoqués à leur domicile personnel.

Vu l'exposé des motifs et après réalisation du vote au scrutin secret, le conseil municipal désigne :

1/ Membre titulaire : LENFANT Marie-Joëlle

2/ Membre suppléant : LAMBLIN Thibaut

Représentants de la commune au Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande :
Abstentions :

7 – commissions communales :

Délibération n° 2020 – 010

Deux commissions sont constituées lors de cette séance :

- Travaux / Urbanisme
- Finances

Afin que l'ensemble des conseillers municipaux puisse participer ou au moins se trouve informé, Madame LENFANT propose que l'ensemble du conseil participe à ces commissions : proposition adoptée par l'ensemble du conseil.

La date de la prochaine réunion est fixée au 15 juin 2020 pour la commission finances.

Les autres commissions seront créées au fur et à mesure des besoins.

Votants : 15
Avis favorables à la demande : 15
Voix défavorables à la demande :
Abstentions :

8 – CCAS : commission communale d'actions sociales

Délibération 2020 - 011

Cette commission est présidée par le Maire et est composée en nombre égal de conseillers municipaux élus et de membres extérieurs nommés par le maire, avec un maximum de 2 fois 8 personnes.

Conseiller municipaux candidats et élus à l'unanimité :

- DUBOS Christine
- LEFEBVRE Anne
- MASSÉ Nicolas
- NERDEUX Pascal
- NION Jennifer
- PASCUAL Lisa

Votants : 15
Avis favorable: 15
Voix défavorable:
Abstentions :